

Concours de sélection du Directeur/trice du Musée de la Fondation Arpad Szenes Vieira da Silva

RÈGLEMENT

1. OBJET - Ce Concours vise à sélectionner le Directeur/trice du Musée de la Fondation Arpad Szenes Vieira da Silva. La Fondation est une institution privée d'utilité publique, et ses statuts, ainsi que d'autres informations concernant ses activités récentes, peuvent être consultés sur son site web www.fasvs.pt.

2. FONCTIONS - Compte tenu de la nature et des caractéristiques de la Fondation, les fonctions du Directeur/trice du Musée incluent la coordination des différents services et la gestion quotidienne de l'Institution, relevant directement du Conseil d'Administration. Les compétences spécifiques comprennent :

- a) la présentation au Conseil d'Administration d'une proposition de Plan Annuel d'Activités et de Budget incluant la proposition de programmation ;
- b) la coordination de l'exécution des activités approuvées ;
- c) la gestion de la collection, y compris la politique d'achats, de dons, de dépôts et de prêts;
- d) la représentation de la Fondation dans des initiatives techniques et muséologiques ;
- e) la gestion quotidienne et la préparation de rapports trimestriels sur l'exécution du Plan d'activités et du Budget ;
- f) la présentation au Conseil d'Administration du rapport annuel des activités et des comptes correspondants.

3. DÉLAI - La période de dépôt des candidatures s'étend du 15 novembre au 31 décembre 2023, et les candidatures doivent être envoyées exclusivement par voie électronique à l'adresse e-mail fasvs@fasvs.pt.

4. PORTÉE - Le Concours a une portée internationale.

5. CANDIDATURES - Les candidatures doivent être rédigées en portugais ou en anglais et doivent obligatoirement contenir :

- a) une lettre de motivation (maximum 2 pages) ;
- b) un curriculum académique et professionnel, comprenant un résumé de la bibliographie publiée (maximum de 10 pages) ;
- c) une vision de la fondation et des lignes directrices programmatiques pour les trois prochaines années (maximum 5 pages) ;
- d) 3 lettres de référence ;
- e) une autorisation d'utilisation des données personnelles exclusivement à des fins de ce concours ;

6. PROCESSUS DE SÉLECTION - La sélection sera effectuée par un jury indépendant composé de la Professeure Docteure Raquel Henriques da Silva, qui présidera, de Madame Teresa Patrício Gouveia et de Monsieur Vicente Todoli. Les décisions seront prises à la majorité et

seront définitives, et elles seront consignées dans un procès-verbal publié sur le site de la Fondation. Le jury choisira parmi les candidats un maximum de trois personnes, qui seront interviewées en personne ou par voie électronique, en présence, sans droit de vote, d'un membre du Conseil d'Administration. En cas de conflit d'intérêts entre un candidat et un membre du jury, ce dernier devra s'abstenir de participer à toute décision concernant ce candidat.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION - Le jury prendra en compte les critères prioritaires suivants dans sa décision :

- a) la qualité des propositions présentées, en tenant compte de leur adéquation aux objectifs statutaires de la Fondation, de leur caractère innovant et de leur faisabilité technique et financière ;
- b) la motivation du candidat ;
- c) la formation académique, l'expérience professionnelle et la bibliographie pertinente ;
- d) les compétences en organisation, direction, communication et collecte de fonds.

8. DURÉE DU MANDAT - Le mandat du Directeur/trice débutera le 15 février 2024 et prendra fin le 31 décembre 2027, et pourra être prolongé d'une seule période de 3 ans. Exceptionnellement, la Fondation pourra convenir avec le candidat choisi d'une date différente pour le début de l'exercice de ses fonctions.

9. CONDITIONS DE TRAVAIL - Le candidat sélectionné sera engagé conformément à la loi portugaise et bénéficiera des avantages sociaux qu'elle accorde à tous les travailleurs, avec un salaire mensuel brut de 3 400 €, auxquels s'ajouteront des primes de vacances et de Noël du même montant, une allocation de déjeuner de 10,88 € par jour travaillé, et une assurance maladie privée en vigueur pour les collaborateurs de la Fondation. Le poste sera à temps plein, et le lieu de travail sera le siège de la Fondation.

10. LANGUES DE TRAVAIL - Portugais ou anglais. Si le candidat sélectionné ne parle pas portugais, il devra s'engager à suivre un cours de langue portugaise d'une durée minimale de six mois, choisi par la Fondation, qui en assumera les coûts.

11. SOUTIEN À LA RÉSIDENCE - Si le candidat choisi réside à plus de 50 km de Lisbonne, la Fondation pourra lui fournir un logement gratuit dans une chambre de la Casa Atelier Vieira da Silva située à proximité de la Fondation, pour une durée maximale de 6 mois.

12. ÉCLAIRCISSEMENTS - Toute demande de clarification concernant ce Concours doit être adressée au Président du Conseil d'Administration de la Fondation par courrier électronique fasvs@fasvs.pt jusqu'au 15 décembre, la réponse étant communiquée à tous les candidats connus à cette date. Les résultats du Concours seront communiqués à tous les candidats par courrier électronique dans un délai maximum de 15 jours après la décision.

13. PROTECTION DES DONNÉES - Toutes les données personnelles fournies par les candidats seront utilisées exclusivement pour ce Concours, et ces personnes devront autoriser expressément leur utilisation.